



Région  
Hauts-de-France



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



## MODALITES DE SELECTION 2020 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE

### *CYCLO-CROSS*



## DISPOSITIONS GÉNÉRALES



Région  
Hauts-de-France



Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France et/ou les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : [f.marillaud@ffc.fr](mailto:f.marillaud@ffc.fr).

## ACTIVITE CYCLO-CROSS

### CRITERES DE SELECTION POUR :



Région  
Hauts-de-France



### COUPES DE FRANCE

#### **1<sup>ère</sup> manche de la Coupe de France : 24 et 25 octobre - Vittel (GEST)**

Pas de sélection régionale. Les épreuves régionales de Cyclo-Cross serviront à établir la grille de départ de la première manche de la CDFCC à Vittel (GEST).

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

#### **2<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France : 14 et 15 novembre - Quelneuc (BRE)**

Pas de sélection régionale. Les résultats et le comportement de la première manche de Coupe de France serviront à établir la grille de départ de la deuxième manche de la CDFCC à Quelneuc (BRE). Le classement régional des Hauts-De-France de Cyclo-Cross sera également pris en compte.

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

#### **3<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France : 12 et 13 décembre - Liévin (HDF)**

Pas de sélection régionale. Les résultats et le comportement lors des deux manches de Coupe de France serviront à établir la grille de départ de la troisième manche de la CDFCC à Liévin (HDF). Le classement régional des Hauts-De-France de Cyclo-Cross sera également pris en compte.

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

Conformément aux dispositions réglementaires prises pour la catégorie des cadets, tous les athlètes désirant participer à la première manche de la coupe de France de cyclo-cross qui se déroulera à **Vittel, les 24 et 25 octobre**, devront candidater auprès de l'ETR via le formulaire de candidature avant **le 09 octobre 2020**. [Lien de candidature](#)

Les coureurs désirant participer à la deuxième manche, qui se déroulera les **14 et 15 novembre** à **Quelneuc** devront candidater auprès de l'ETR via le formulaire de candidature **avant le mercredi 04 novembre 2020**. [Lien de candidature](#)

Les coureurs désirant participer à la troisième manche, qui se déroulera les **12 et 13 décembre** à **Liévin** devront candidater auprès de l'ETR via le formulaire de candidature **avant le mercredi 02 décembre 2020**. [Lien de candidature](#)



Région  
Hauts-de-France



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



## CHAMPIONNATS DE FRANCE : 09 ET 10/01/2021 - PONTCHATEAU

**Les 30 premiers du classement général de la coupe de France hommes (cadets, juniors et espoirs).**

L'ETR prendra en charge :

- Le déplacement
- L'hébergement
- La mise à disposition un mécanicien

**Les 15 premières du classement général de la coupe de France dames (cadettes, juniors et élites).**

L'ETR prendra en charge :

- Le déplacement,
- L'hébergement,
- La mise à disposition un mécanicien.

***L'ETR se réserve le droit de sélectionner des coureurs qui seraient classés au-delà du classement identifié ci-dessus.***

***A partir de la 31<sup>è</sup> place du classement général de la coupe de France hommes et de la 16<sup>è</sup> place du classement général de la coupe de France dames :***

- Le déplacement et l'hébergement seront à la charge du coureur
- L'hébergement ne sera pas avec le comité régional et l'adresse devra être communiquée à l'ETR au plus tard le 21 décembre 2020.

Le quota attribué au comité Hauts-De-France pour le championnat de France sera proposé après le championnat régional, selon les différentes performances des coureurs mais également de leur potentiel de progression

\*Obligation de participer au championnat régional ainsi qu'aux compétitions de préparation au championnat de France.

\*\*Le champion régional n'est pas automatiquement sélectionné.

Fabien MARILLAUD,  
CTR CYCLISME HDF.